

Nouveau service sur le compte AT/MP : la notification du taux de cotisation dématérialisée

Un enrichissement des téléservices de l'Assurance Maladie - Risques professionnels

Le compte accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP), accessible depuis net-entreprises.fr, a pour but de fournir aux entreprises une information en **temps réel, claire et détaillée** sur les risques professionnels.

La **décision de taux AT/MP**, envoyée aux établissements par courrier en début d'année par les caisses régionales, peut désormais être **notifiée**, tout au long de l'année, par **voie dématérialisée** dans le compte AT/MP.

Les avantages de la notification de taux AT/MP par voie dématérialisée :

- Ce service est **gratuit** ;
 - La notification dématérialisée a la **même valeur juridique que le courrier** et l'accusé de réception papier ;
 - Cela permet de **sécuriser** le taux applicable dès les paies de **janvier** ;
 - L'entreprise est informée par mail de la mise à disposition du taux de cotisation ;
 - L'information est **disponible à tout moment** sur le compte AT/MP ;
 - Pour les entreprises **multi-établissements**, si le siège adhère à la dématérialisation, il reçoit :
 - en début d'année, dans un seul mail, l'information des taux disponibles pour tous ses établissements adhérents,
 - un mail à chaque nouveau calcul de taux survenu en cours d'année pour ses établissements adhérents.
- Les entreprises font le choix de faire adhérer l'ensemble de leurs établissements ou seulement certains d'entre eux.
- Il n'y a plus besoin de transmettre les papiers en interne, toutes les personnes habilitées par l'entreprise ont accès à l'information.

Il est possible de se désabonner du service de dématérialisation à tout moment.

Compte AT/MP

Vous n'êtes pas encore adhérent au compte AT/MP ?
Ne tardez plus pour profiter des services offerts

Accessible depuis net-entreprises.fr, le compte accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP) est un **service en ligne** ouvert à toutes les entreprises cotisantes à la branche risques professionnels du régime général de la Sécurité sociale.

Il offre une **visibilité complète sur les risques professionnels**, permettant ainsi aux entreprises d'agir de manière plus **efficace et rapide en prévention**. **Gratuit**, ce service en ligne est **consultable 24h/24h** et actualisé quotidiennement.

Le compte AT/MP permet de :

- 1** S'abonner au **service de dématérialisation** de la notification du taux de cotisation.
- 2** Consulter les **taux de cotisation** de son ou ses établissement(s) avec le détail de leur calcul, et un **historique sur 3 ans**.
- 3** Faire le point en temps réel sur les **sinistres professionnels** récemment reconnus, et ainsi mener des **actions de prévention** adaptées et ciblées.
- 4** Accéder à une rubrique « **Comprendre la tarification** » qui donne des éléments d'information sur les cotisations ainsi que les barèmes des coûts moyens par secteur d'activité.
- 5** Comparer, via un **espace prévention prochainement accessible**, sa sinistralité aux entreprises du même secteur, demander des aides financières, etc.

Pour plus d'informations :
net-entreprises.fr
ameli.fr/employeurs